

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
31 décembre 2002
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 27 décembre 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport quotidien portant sur les activités que la COCOVINU et l'AIEA ont menées en Iraq le 27 décembre 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Mohammed **Salman**



**Annexe aux lettres identiques datées du 27 décembre 2002,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de l'Iraq auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport sur les activités menées par les équipes d'inspection
de la COCOVINU et de l'AIEA en Iraq le 27 décembre 2002**

**I. Équipe d'inspection de l'Agence internationale de l'énergie atomique
(AIEA)**

L'équipe de l'AIEA a adressé à la Direction nationale du contrôle, dans la soirée du 26 décembre 2002, une lettre dans laquelle elle demandait à s'entretenir avec M. Kazem Jamil, un spécialiste de l'utilisation de tubes d'aluminium pour la fabrication de missiles de 81 mm et de portée égale à 10 kilomètres, qui travaille pour l'entreprise Al-Raya relevant de la Commission d'industrialisation militaire. M. Jamil a accepté de rencontrer les inspecteurs. L'entretien, qui a duré environ une heure, s'est déroulé à l'hôtel Al-Rachid le vendredi 27 décembre 2002, à 10 heures du matin, en présence d'un représentant de la Direction nationale du contrôle.

II. Équipe d'inspection de la COCOVINU (armes biologiques)

L'équipe, qui était constituée de 23 inspecteurs, a quitté l'hôtel Canal, à Bagdad, à 8 h 45 pour se rendre sur le site de la Société des industries chimiques modernes, qui se trouve dans la région d'Al-Masbah, à Bagdad, et est spécialisée dans la fabrication de boissons alcoolisées, d'alcool à usage médical et d'alcools industriels. Bien que le vendredi soit un jour de congé officiel en Iraq et que l'usine ait été fermée ce jour-là, les inspecteurs, une fois parvenus à destination à 9 h 5, ont inspecté toutes les installations et tous les bâtiments de l'entreprise ainsi que les lignes de production. En outre, ils ont examiné en détail les appareils sur lesquels des étiquettes avaient été apposées et inspecté les salles de préparation, la salle de remplissage, les entrepôts de dattes, le laboratoire et la distillerie. L'équipe a achevé ses travaux à 10 h 40 et a regagné l'hôtel Canal à 10 h 50.

III. Équipe d'inspection de la COCOVINU (armes chimiques)

L'équipe, qui était constituée de 16 inspecteurs, a quitté l'hôtel Canal, à Bagdad, à 8 h 30 pour se rendre sur le site de l'entreprise publique Al-Nasr Al-Adhim, qui relève de la Commission d'industrialisation militaire et se trouve dans la région de Dawra, à Bagdad, à proximité des raffineries de pétrole de Dawra. Cette entreprise, qui est spécialisée dans les industries mécaniques, avait déjà été visitée par une équipe de l'AIEA, puis par une équipe de la COCOVINU, les 14 et 16 décembre 2002, respectivement. Aussitôt après son arrivée, à 8 h 50, l'équipe a inspecté la totalité des installations, usines et bâtiments de l'entreprise et elle a demandé des explications concernant les machines, leurs fonctions, le nombre d'employés, la production et l'identité de l'utilisateur final. L'équipe a achevé ses travaux à 11 h 30 et a regagné l'hôtel Canal à 11 h 45.

IV. Équipe d'inspection de la COCOVINU (missiles)

L'équipe, qui était constituée de 10 inspecteurs, a quitté l'hôtel Canal, à Bagdad, à 8 h 30 pour se rendre sur le site de l'entreprise publique Al-Nasr Al-Adhim, où elle est arrivée à 9 heures, soit 10 minutes après l'équipe de la COCOVINU spécialisée dans les armes chimiques. Les deux équipes ont alors inspecté l'entreprise, chacune séparément bien que leurs questions, leurs demandes d'éclaircissement et leurs tâches aient été similaires. Le chef de l'équipe a demandé des explications concernant l'entreprise, sa structure, le nombre de ceux qui y travaillaient, la nature des activités qui y étaient menées et les instances qui en tiraient parti. Il a été répondu à ces questions. Par la suite, les inspecteurs ont inspecté les usines, les ateliers techniques et les entrepôts appartenant à l'établissement. L'équipe a achevé ses travaux à 12 h 50 et a regagné l'hôtel Canal à 13 h 5.

V. Récapitulatif

1. Les travaux des équipes d'inspection se sont poursuivis ce vendredi, jour qui, en Iraq comme dans le reste des États musulmans, est un jour de congé hebdomadaire officiel et religieux. Il s'agissait là du troisième vendredi et du quatrième jour de congé officiel iraquien durant lequel les équipes d'inspection ont continué de s'acquitter de leur mission en Iraq. Ce jour-là, trois équipes de la COCOVINU, composées au total de 49 inspecteurs, ont procédé à des inspections, visitant deux sites. Durant leur visite, les inspecteurs se sont entretenus avec les personnes présentes sur les sites inspectés et qui ont répondu aux questions qu'ils leur ont posées.

2. Ce vendredi 27 décembre 2002, les activités des équipes de la COCOVINU et de l'AIEA qui avaient démarré le 27 novembre 2002 sont entrées dans leur deuxième mois. À ce jour, les équipes d'inspection ont inspecté 191 sites situés dans différentes parties de l'Iraq, du nord de Mossoul jusqu'au sud de Bassorah. Parmi les sites inspectés, on citera ceux de la Commission d'industrialisation militaire, de l'Organisation de l'énergie nucléaire, du Ministère de l'industrie et des minerais, du Ministère de la santé, du Ministère de l'agriculture, du Ministère du commerce, d'établissements d'enseignement comme les universités ainsi que des sites appartenant aux secteurs mixte et privé, des entrepôts abritant différents types de matériel et relevant du Ministère de la défense, des aires de lancement de missiles de portée autorisée (c'est-à-dire inférieure à 150 kilomètres), des sites abritant des missiles sur lesquels des marques avaient été apposées, des sites où se trouvaient des décombres d'usines et divers autres sites tels que le site du palais présidentiel d'Al-Soujoud et le site de Quat As-Sujda qui lui est adossé. Les équipes d'inspection se sont servies, pour les levés radiologiques, de dispositifs ultramodernes portatifs ou transportés à bord de véhicules qui ont permis d'analyser tous les sites ainsi que les quartiers résidentiels urbains et de prélever des échantillons environnementaux (échantillons d'eau lourde, de terre, de végétaux, d'eaux fluviales, échantillons atmosphériques, déchets produits par l'industrie mécanique, etc.). Les inspecteurs ont également eu des entretiens avec les responsables des sites, auxquels ils ont posé des questions sur les activités et les organigrammes desdits sites, les changements qui s'y étaient produits, les importations, l'emplacement du matériel soumis à contrôle permanent et les noms des directeurs détenteurs de diplômes universitaires. Les équipes ont aussi examiné

en détail les déclarations semestrielles, dont ils ont confronté la teneur avec la réalité telle qu'elle se présentait sur les sites inspectés.

En outre, les inspecteurs ont concentré leurs efforts sur les matières et le matériel qui avaient été importés depuis 1998 et sur les sites qui, dans les rapports que le Département d'État américain et le Foreign Office britannique ont publiés en septembre 2002, avaient été accusés de se livrer à des activités prohibées liées à la fabrication d'armes nucléaires, chimiques et biologiques.

L'Iraq coopère pleinement avec les équipes d'inspection, auxquelles il a offert toute la protection et toutes les facilités nécessaires au bon déroulement de leur mission (logement, communications, aires d'atterrissage à l'aéroport international Saddam, base aérienne d'Al-Rachid, centre d'opérations en cours de construction à Mossoul, etc.). En outre, il a facilité la tenue d'entretiens ainsi que l'accès immédiat des équipes d'inspection aux sites devant être inspectés. Enfin, toutes les inspections ont eu lieu à l'improviste et sans notification préalable.
